http://www.snetap-fsu.fr/la-FSU-denonce-la-volonte-d-un.html



la FSU dénonce la volonté d'un prétendu alignement public-privé pour le calcul de la retraite

- Métiers - Retraité.e - Date de mise en ligne : vendredi 14 octobre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/3

Communiqué FSU

Les Lilas le 14 octobre 2016

Rapport Pension des fonctionnaires de la Cour des Comptes :

La Cour des comptes préconise, treize ans après son dernier rapport de 2003 sur les pensions des fonctionnaires civils de l'État, des « leviers d'évolution des régimes des retraites des fonctionnaires » et des recommandations sur son financement.

Elle propose d'allonger de six mois à cinq ou dix ans la période de référence, ce qui diminuerait de fait les retraites des personnels ayant eu des carrières courtes, notamment les femmes.

Depuis 2003 le niveau de pension des tou-te-s les retraité-e-s s'est considérablement dégradé.

Le dispositif de régime complémentaire obligatoire des fonctionnaires créé à cette époque pour la partie indemnitaire (RAFP) apporte un complément dérisoire avec une prestation soumise aux aléas boursiers que la Cour des comptes avait elle-même épinglés en 2013.

Aujourd'hui à l'occasion de la sortie ce rapport, la Cour précise elle-même que « des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité. ».

Pourquoi, dès lors, cibler les fonctionnaires en reproposant, par exemple, la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires.

Il existe déjà le code des pensions.

C'est l'élément du statut des fonctionnaires qui permet à l'État d'assumer l'ensemble de ses responsabilités et de ses choix politiques. Il n'y a pas besoin de créer quoi que ce soit sauf à vouloir pointer du doigt un déficit par nature artificiel.

Mettre en avant les droits familiaux des fonctionnaires alors que la majoration de durée d'assurance n'est que de six mois pour un enfant dans la Fonction Publique relève d'une approche un peu trop orientée tout comme pointer le supplément familial de traitement dans un rapport sur les retraites.

Remettre en cause les facteurs de pénibilité dans la carrière des catégories dites « actives » ou encore supprimer les bonifications de dépaysement pour services hors d'Europe traduisent bien la même volonté de stigmatiser les fonctionnaires comme l'attaque faite aux femmes en 2003 avec la suppression de la bonification pour enfants.

Pour la <u>FSU</u>, il faut cesser d'opposer le public au privé. Le comité de suivi des retraites a écrit dans son troisième rapport en juillet 2016 que « les durées de cotisation, les taux de cotisation salariale sont aujourd'hui largement harmonisées ».

Copyright © Snetap-FSU Page 2/3

la FSU dénonce la volonté d'un prétendu alignement public-privé pour le calcul de la retraite

Si l'on doit réfléchir sur les retraites du public et du privé, il faut réfléchir à des objectifs convergents notamment en termes de taux de remplacement pour assurer à tou-te-s les futur-e-s retraité-e-s un niveau de pension satisfaisant, et non alimenter le soupçon sur certains.

Copyright © Snetap-FSU Page 3/3